### République Française COMMUNE D'AVRAINVILLE

Nombre de membres	Séance du 29 août 2023									
en exercice: 10	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf août l'assemblée régulièrement									
Présents : 8	convoquée le 29 août 2023, s'est réunie sous la présidence de									
	Sont présents: Mathieu BAECHLE, Nathalie CERVEAUX, Jean Pierre									
Absents : 1	DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse									
Pouvoirs : 1	NICOLAS, Rémi SYLVESTRE									
	Représentés: Pierrette DEFRANCE par Mathieu BAECHLE									
Votants: 9	Excuses:									
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Absents: Michel BETIS									
	Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE									

#### Ordre du jour ;

- CCMD Rapport de la CLECT 2023
- Décision modificative remboursement nouveau prêt
- Demande de labellisation Village d'Avenir auprès de la Préfecture des Vosges
- Informations diverses

## <u>Objet: CCMD - Rapport de la Commission Locale d'Evaluations des Charges Transférées (CLECT) 2022 - 2023 020</u>

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire adopté le 14 juin 2023.

Il explique que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce rapport qui permettra au Conseil Communautaire d'établir l'attribution de compensation définitive de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- adopte le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2023 de la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire ;

#### Objet: Décision modificative 2 - 2023 021

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

# FONCTIONNEMENT:DEPENSESRECETTES615228Entretien, réparations autres bâtiments-618.0066111Intérêts réglés à l'échéance618.00

TOTAL: 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, vote en dépenses les réajustements de compte indiqués ci-dessus.

## Objet: Demande de labellisation Village d'Avenie auprès de la Préfceture des Vosges - 2023 022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le communiqué de presse concernant la restitution finale de l'atelier des territoires "Village d'Avenir" dans le cadre du Laboratoire de la ruralité.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de demander l'intégration de la commune d'AVRAINVILLE à ce dispositif et ainsi obtenir la labellisation "Village d'Avenir".

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- de demander l'intégration de la commune d'AVRAINVILLE au dispositif "Village d'Avenir" auprès de la Préfecture des Vosges et ainsi obtenir sa labellisation
- autorise Monsieur le Maire à faire le nécessaire afin que la commune obtienne la labellisation "Village d'Avenir"
- autorise Monsieur le Maire à contacter le directeur de projet de la Préfecture des Vosges pour obtenir de l'aide dans cette démarche de labellisation

#### Questions diverses

#### **Certificat Administratif**

Mr le Maire informe son conseil municipal qu'il a été emmené à faire un virement de crédit de 1700€, du compte 2152 à la section d'investissement au compte 203, ceci afin de pouvoir régler les factures d'expertises du pont st Romaric

#### Ordures Ménagères

Mr le Maire informe le conseil municipal que le service des OM de la communauté de communes va refaire une communication concernant les bonnes pratiques d'enlèvement des bacs d'ordures ménagères : ne seront collectés que les bacs qui ont été distribués par la CCMD, les sacs poubelle supplémentaires à terre ne seront plus ramassés !

#### **SDANC**

Nous avons reçu de la part du SDANC la liste complète des habitations du village, un détail des normes en vigueur des assainissements est fait pour chaque maison, l'application des recommandations données par le SDANC est sous la responsabilité du Maire.

#### Maison BRAUX

Madame	Michèle	MATHIEU	signale	un	affaissement	sur la	toiture	arrière	constaté.	Nous	allons	nous	у
rendre dans les meilleurs délais pour voir ce qu'il y a lieu de faire dans l'urgence.													

Fin de séance à 22 heures

Fait à Avrainville, le 07/09/2023

Maxime FAIRISE Michel FORTERRE

Secrétaire de séance Maire de AVRAINVILLE